

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Date de la convocation : 29 JUIN 2026

N°2026-07-09

L'an deux mil vingt-six, le lundi 06 juillet à 20H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-NAUPHARY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Président.

Présents : 4

PAILLARES Bernard, LORMIERES Philippe, CASTANIÉ Alice, FORESTIÉ Edouard

Absente excusée : 1

RISPE Laurence donne pouvoir à ALBERT Mathieu

Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : acceptation d'un don de Monsieur CANTALOUBE Damien pour le CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nauphary,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Considérant que Monsieur Damien CANTALOUBE demeurant 411 Chemin de Combet à Saint-Nauphary, a souhaité soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale en effectuant un don d'un montant de 50 euros,

Considérant que ce don contribuera au financement des actions sociales menées par le CCAS au bénéfice des habitants de la commune,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter le don de 50 euros effectué par Monsieur Damien CANTALOUBE
- de dire que cette somme sera inscrite au budget du CCAS.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 07 JUILLET 2026.

Le Président,
Bernard PAILLARÈS



Le secrétaire
SALAT Marie-Morgane.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/07/2026
et publication ou notification
du 07/07/2026

LE MAIRE
Bernard PAILLARÈS

